SITE NATURA 2000 FR 5300024 « Rivière ELORN »



DREAL BRETAGNE
Service Patrimoine Naturel
COPIL du 8 juillet 2014

Introduction

- I. NATURA 2000 : c'est quoi ?
- II. Organisation en France
- III. Site NATURA 2000 « Rivière ELORN »





I. NATURA 2000 : c'est quoi ?

Fondements:

- 1992 : « sommet de la Terre » à Rio de Janeiro- 158 pays
- 21 mai 1992 : directive européenne « habitats /faune/flore »
 - Annexe I : habitats naturels d'intérêt européen (dont certains prioritaires)
 - Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt européen (dont certaines prioritaires)
- 1979 : directive « oiseaux »
 - Annexe I : espèces pouvant être à l'origine de la création de zones de protection spéciale (ZPS)



I. NATURA 2000 : c'est quoi ?

- Article 3 : Directive « habitats, faune, flore »
 - « un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé NATURA 2000, est constitué. Ce réseau, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.
- Le réseau NATURA 2000 comprend également les zones de protection spéciales classées par les Etats membres... »



I. NATURA 2000 : c'est quoi ?

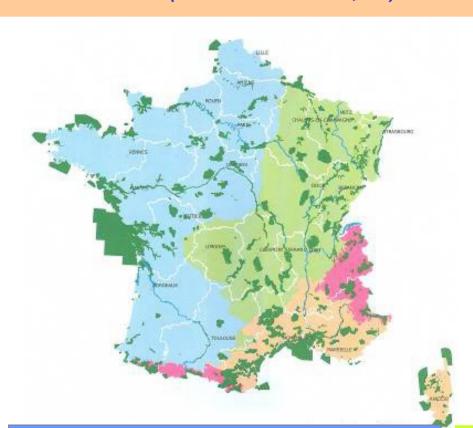
- Réponse de l'Europe : constituer un réseau de sites représentatifs de la biodiversité européenne = Réseau NATURA 2000
- Objectifs : préserver la biodiversité
- obligations européennes de résultats,
 pas d'obligations de moyens
- Transposition droit français :
 - code de l'environnement, art L414-1 à 7



II. Natura 2000 en France

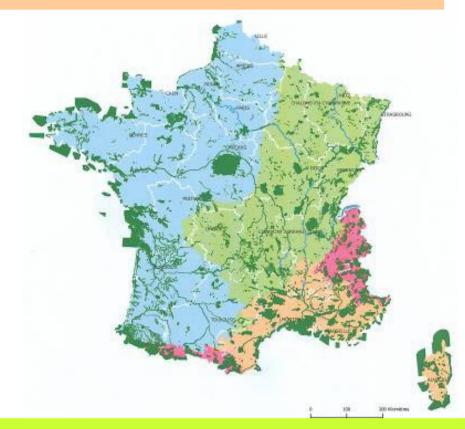
12,5 % du territoire terrestre

- 6.9 M ha terrestre (88 000 ha Bzh = 3,5%) - 4 M ha marins (662 000 ha Bzh)



Directive « Oiseaux »:

- 382 zones de protection spéciale (ZPS)
- 4,3 M ha terrestre
- 3,4 M ha marin



Directive « Habitats faune flore »

- 1368 sites d'importance communautaire (pSIC-SIC)
- 4,6 M ha terrestre
- 2,7 M ha marin

II. Natura 2000 en France



Comité de pilotage, qui élabore et valide un document d'objectifs

Une démarche participative pour la définition des objectifs de gestion

Rôle croissant des collectivités locales



Contrats & charte Natura 2000

M.A.E.t. en milieu terrestre

La <u>contractualisation</u> proposée aux acteurs <u>volontaires</u> Valoriser les bonnes pratiques

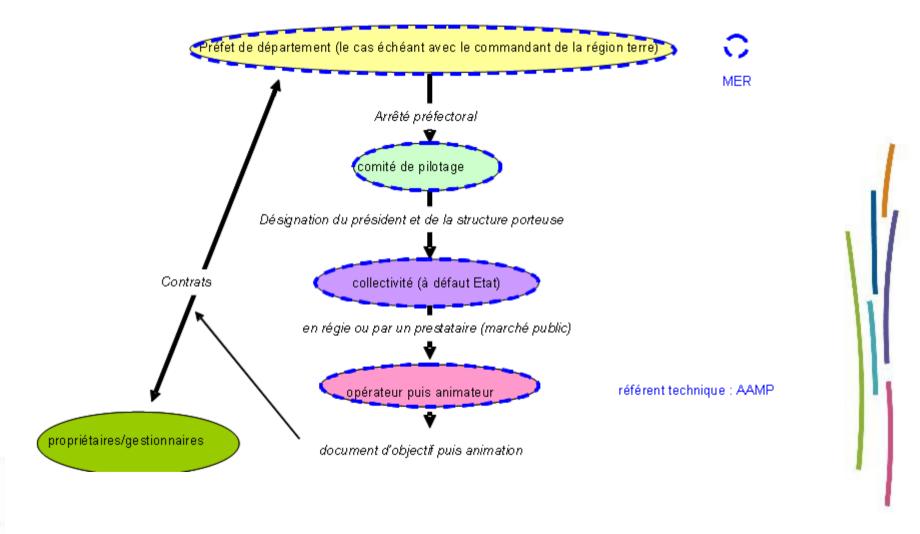






Prévenir les dommages aux milieux et espèces sans pour autant sanctuariser les sites ; optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000

II. Natura 2000 en France



III.Site NATURA 2000 « RIVIERE ELORN »

- En 2007, désignation du site d'intérêt communautaire par arrêté ministériel
 - Habitats (forêts, landes, prairies, tourbières...) et espèces (loutre d'Europe, saumon atlantique...) d'intérêt communautaire
- En 2008, le syndicat de bassin de l'Elorn est choisi opérateur du site pour élaborer le document de gestion du site (DOCOB)
- 2011 : arrêté d'approbation du DOCOB et désignation du syndicat de bassin de l'Elorn comme structure en charge de sa mise en œuvre (pour une durée de 3 ans renouvelable)
- 2014 : redésignation de la structure animatrice et du président de COPIL.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Stéphanie JOUVIN

DREAL BRETAGNE / SPN / BGP



